

raux aux états de Hainaut, pour le même objet que celle du même jour adressée au comte de Lalaing.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, fol. 7.

1480. — *Anvers, 5 novembre 1578*. Lettre des états généraux au duc Casimir, en réponse à plusieurs lettres de lui, et nommément à celle du 31 octobre (n° 1469). Ils lui rappellent tout ce qui a été mis en pratique pour « appaiser le malentendu » entre ceux de Gand et les Wallons », et la prière qu'ils lui ont fait faire, par le seigneur de Sainte-Aldegonde et leurs autres députés, d'user de son influence pour que les Gantois acceptassent les conditions qui leur ont été proposées. « Comme, de jour à autre, le feu s'en va de plus en plus » embrasant, de sorte qu'il est à craindre qu'à la fin consume-roit tout le pays, » ils ont résolu d'envoyer de nouveaux députés à Gand, et de « donner nouvelle recharge » à ceux qui traitent avec les Wallons. Ils le prient de prêter sa faveur et assistance aux premiers. Ils terminent en l'engageant à venir à Anvers, afin qu'ils s'entendent avec lui sur la satisfaction à lui donner, ainsi qu'à ses reîtres.

Quelques lettres de Marnix de Sainte-Aldegonde et du prince Jean-Casimir, etc., p. 46. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 131.

1481. — *Anvers, 5 novembre 1578*. Instruction des états généraux pour les députés envoyés à Mons. La mission de ces députés avait pour objet d'engager les états de Hainaut à demeurer en l'union; ils devaient aussi les prier de tenir la main à ce que les Wallons étant à Menin se contentassent du paiement qui leur était offert, et obéissent aux ordres de l'archiduc. Les états de Hainaut s'étaient plaints vivement des Gantois; les députés étaient chargés de leur exposer l'espoir que l'archiduc et les états généraux avaient d'amener ceux-ci à rendre aux ecclésiastiques les biens des églises, à rétablir l'exercice de la religion catholique, et à traiter conve-

nablement les prisonniers. Les états généraux convēnaient que la pacification de Gand avait été enfreinte; mais, disaient-ils, « depuis que le roy et don Jehan et aultres ont rompu » ladiete pacification, et continué si longtemps en la guerre, » l'on n'a peu tenir si bon ordre et discipline comme l'on » avoit désiré, de sorte qu'on a esté constraint par nécessité, » et pour éviter massacres, dissensions et plusieurs aultres » inconveniens, d'admettre quelque chose par provision, » pour non tomber en l'entière et totale combustion.... »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol 313.

1482. — *Anvers, 5 novembre 1578* (1). Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils voient avec peine, par la lettre qu'elle leur a écrite; qu'elle ne juge de leur dévotion que par les effets, sans tenir compte des nécessités et occurrences qui les pressent. Ils l'assurent que, s'ils se montraient méconnaissants de ses bienfaits, ils le réputeraient « à grand » vice et à chose indigne de l'ancienne vertu et preudhomie » des estatz de par deçà. » Ils la supplient de ne pas diminuer l'affection dont elle a jusqu'alors usé envers eux; ils en ont l'espoir, d'après la favorable résolution qu'elle a prise sur les 8,000 livres sterling ou environ qui restaient à Anvers entre les mains de son ambassadeur, et qui seront employées, comme elle le désire, au payement des gens du duc Casimir. Ils se flattent aussi qu'elle voudra bien parachever l'accord fait avec elle des cent mille livres sterling, et leur faire délivrer ses obligations pour ce qui en reste à recouvrer, afin qu'en premier lieu ils remboursent à Baptiste Spinola les 50,000 florins qu'il leur a prêtés pour désengager les bagues et joyaux mis entre les mains de son ambassadeur, et qu'ils emploient le surplus au payement des gens de guerre. Ils ne

(1) Dans le MS. 7199 de la Bibliothèque royale, cette lettre est par erreur datée du 8 novembre.

peuvent omettre de lui faire part « de l'extrême perplexité en laquelle inopinément et lorsque Dieu, par sa bonté infinie, les avoit quasi mis au-dessus de tous leurs maux, mesmes leur ayant osté ung ennemi si capital que le seigneur don Jehan, » ils se retrouvent, à cause des dissensions qui se sont élevées entre ceux de la ville de Gand et quelques troupes de soldats wallons; ils craignent que de telles dissensions n'amènent l'entière ruine du pays, s'il n'y est bientôt remédié. Ils demandent là-dessus les bons avis de la reine. Le duc Casimir est à Gand. L'ambassadeur de la reine, le sieur Davidson, s'acheminant vers cette ville, les états l'ont prié de s'employer, avec ledit duc, à l'apaisement des affaires. Ils supplient la reine d'écrire à l'un et à l'autre dans le même sens.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 519. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 52, et 9258, p. 382. — Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 148, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 130.

1483. — *Anvers, 5 novembre 1578*. Lettre des états généraux aux échevins, doyens, nobles, notables et commune de la ville de Gand, pour les prier de leur envoyer leur obligation, conforme à celle de la ville d'Anvers, relative aux 45,000 livres sterling que la reine d'Angleterre a prêtées aux états.

Pet. in-4° de 8 feuillets, imprimé à Gand, chez la V^e Pieter de Clerck, M. D. LXXXVIII.

1484. — *Anvers, 6 novembre 1578*. Instruction pour les sieurs de Rummen et d'Ohain et le pensionnaire de Bruxelles Van Dyven, de ce qu'ils auront à remontrer à ceux de Gand, de la part de Son Altesse, Excellence, du conseil d'État et des états généraux des Pays-Bas. (Titre textuel.) Ils avaient pour mission d'engager les Gantois à accepter les clauses d'un acte projeté pour mettre un terme au différend existant entre eux et les soldats wallons.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 321.

1485. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 6 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Nicolas Haller). Il donne des nouvelles d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne et du Levant : entre autres, il dit qu'on écrit de Rome, le 18 octobre, que le roi enverra en Flandre, à la place de don Juan, « l'un de ses filz » bastards, de l'âge de xxvii années... » Il rend compte en ces termes de l'impression produite en Allemagne par les excès des Gantois : « Puisque messieurs de Flandres, et mesmes ceulx » de Gand, commencent si indiscrètement à procéder contre » les images des églises, les prebstres et moisnes, s'attachant » à incorporer leurs biens, ruynant et gastant les abbayes, » allumans ung feu que pas si tost se pourra estaindre; con- » trevenans tout ouvertement à la pacification faicte à Gand, » violans et fraudans leurs promesses, noz princes et élec- » teurs d'Allemaigne disent tout plat celluy estre malheureux » qui se mesle de semblable peuple, si inconstant que d'avoir » l'ennemy encoires au mitant du-pays, sans luy avoir donné » aucune rencontre quelconque, et de commencer une guerre » intestine entre eulx..... »

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 525.

1486. — *Borgloen, 7 novembre 1578.* Lettre du comte de Boussu aux états généraux. L'armée a été obligée de se retirer, et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'il est parvenu à la réunir à Borgloen, où elle est hors de danger. Il est sans nouvelle des états généraux; le mécontentement des soldats augmente. Menaces des troupes allemandes. Position difficile. Il demande qu'on envoie quelqu'un qui puisse donner contentement aux soldats, car pour sa part il n'y voit plus de remède.

Lettres inédites de Maximilien de Hennin, comte de Boussu, etc., p. 56. — Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 475. — Arch. de la Haye : Acta statuum Belgii, t. III, pièce 152.

1487. — *Anvers, 8 novembre 1578*. C'est le sommaire de la légation du seigneur des Pruneaux, conseiller et chambellan aux affaires et conseil de monseigneur d'Anjou, sous la charge et commandement de Sa Grandeur, qu'il a fait entendre à messieurs des états généraux des Pays-Bas. (Titre textuel.) En voici la substance. Le duc désire s'employer, avec les états, à pacifier les débats survenus entre messieurs de Gand et les Wallons. Il sera très-aise de voir les Pays-Bas en paix avec le roi d'Espagne, et s'y emploiera volontiers, pourvu que le traité se fasse avec son consentement. Puisque la délivrance des villes qui lui ont été promises ne peut s'effectuer, les états ont assez d'autres moyens de le satisfaire. Pas de détails sur le licenciement de l'armée (1). Le duc prie les états généraux de donner satisfaction aux états de Hainaut.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. II, fol. 17. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 106 v^o, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 135.

1488. — *Lille, 8 novembre 1578*. Lettre de Ponthus de Noyelles, seigneur de Bours, aux états généraux. Il fonde peu d'espoir sur le succès de la négociation avec les Wallons. Néanmoins les députés des états sont partis derechef pour Gand.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 525. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 135.

1489. — *Anvers, 9 novembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Arshot, pour le prier de revenir à Anvers, en l'assurant que les bruits dont il s'est plaint sont plutôt à imputer « à l'iniquité du temps présent qu'à quelque malveuil- » lance conceue en son endroit. »

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 107 v^o.

(1) Voy. le n^o 1476.

1490. — *Anvers, 9 novembre 1578.* — Lettres des états généraux écrites dans le même sens à l'abbé de Maroilles et au seigneur de Fresin.

Arch. de la Haye : reg *France*, 1578, fol. 108 et 108 v°.

1491. — *Arras, 11 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par W. de Haudion, dit de Ghibrechies, et Jean Richardot, leurs députés. Dès le 6, ceux de Douay ont publié un édit pour le rappel des Jésuites. Les jours suivants, il y a eu un grand tumulte dans la même ville, à cause de la requête présentée à Son Altesse. Les députés s'y sont rendus, sans pouvoir rien faire. A Arras, leur présence n'est pas plus fructueuse. Les états d'Artois doivent s'assembler dans quelques jours; il y a deux députés des états de Hainaut qui attendent leur réponse. « Nous trouvons icy, messeigneurs, ajoutent les députés, les gens merveilleusement dégoustez, et craignons que, si Son Altèze et Voz Seigneuries, d'autorité suprême, ne remédient de brief aux troubles du pays de Flandres, le feu s'allumera si grand que malaisément il se pourra estaindre. »

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 329. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 135.

1492. — *Gand, 12 novembre 1578.* Lettre de Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, de N. Hinckart, seigneur d'O-hain et de Van Dyven aux états généraux. Ils ont eu audience, la veille, des seigneurs de Gand, et leur ont remontré les raisons qui devaient les engager à accepter les points proposés par les états. Ils ont obtenu qu'ils nomment des députés pour en communiquer avec eux et les députés des villes de Brabant. La communication aura lieu le lendemain. Les députés espèrent que ce sera avec quelque fruit : « Tous sont animez pour de- meurér en l'union; principalement monstre maintenant son opération la bonne renommée de monseigneur le prince

» d'Orange, qui est icy de telle efficace que personne ne veut
» ouyr parler de s'en disjoindre. »

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II,
fol. 331. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*,
t. III, pièce 157.

1495. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 15 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (N. Haller). Il envoie des nouvelles de divers pays.
« Aucuns sont d'opinion que le duc Eric de Brunswick n'est
» allé, pour aultre chose, en Espagne, que pour amener la fille
» du roy (1), et la marier avec l'Empereur, et que Sa Majesté
» donnera quant et quant en mariage à Sa Majesté Impériale
» les Pays-Bas. Oh, mon Dieu! que ce fût véritable! »

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II,
fol. 332.

1494. — *Mons, 14 novembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il regrette le départ des duc d'Arshot et seigneur de Fresin, et atteste les « dignes et très-louables » offices qu'ilz ont rendus, pendant leur séjour, au bien et advancement des affaires de ces pays. » Il a envoyé le sieur de Bonyvet vers les Gantois et les Wallons; il informera les états du résultat de la négociation de ce seigneur.

Arch. de la Haye . reg. *France*, 1578, fol. 109.

1495. — *Mons, 15 novembre 1578.* Lettre de l'abbé de Maroilles aux états généraux. Il n'eût pas manqué de retourner à Anvers, à la réception de leur lettre du 5 (2), si monsieur le duc d'Anjou ne l'avait prié de demeurer à Mons jusqu'au retour du seigneur des Pruneaux qu'il a envoyé aux états. Il

(1) L'infante Isabelle.

(2) Je n'ai pas trouvé cette lettre. Peut-être est-ce de celle du 9 (n° 1490) qu'il est question.

renouvelle ses doléances sur le tort qu'on veut lui faire, en lui ôtant « avec infamie et déshonneur » ce qui lui a été libéralement donné; il ne peut que « recevoir grande vergoigne » d'estre si misérablement traicté et récompensé de ses services. »

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 109 v^o.

1496. — *Arras*, 15 novembre 1578. Acte des états d'Artois renouvelant le refus d'admettre la *religionsvrede*, contenant consentement à la continuation des moyens généraux sous certaines restrictions, refus de plusieurs autres demandes, et enfin déclaration qu'ils sont résolus à maintenir inviolablement la pacification de Gand et l'union générale.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 373.

1497. — *Mons*, 16 novembre 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Le duc d'Arshot et le seigneur de Fresin étant retournés à Anvers, il a prié le prélat de Maroilles, qui se préparait à partir avec eux, de rester jusqu'à l'arrivée du seigneur des Pruneaux. Il exhorte les états généraux à avoir égard à la remontrance des états de Hainaut, en se souvenant des grands services qu'ils ont rendus à la patrie.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 110.

1498. — *Anvers*, 20 novembre 1578. Lettre des états généraux à l'abbé de Maroilles. Ils l'approuvent d'avoir déferé au désir du duc d'Anjou.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 111.

1499. — *Deventer*, 20 novembre 1578. Lettre de Georges de Lalaing aux états généraux. Il les informe que, ce jour-là, à deux heures, il est entré dans Deventer avec six enseignes, et ce par appointment tel que les Allemands sont sortis enseignes déployées, armes et bagues saufs, après serment de ne pas servir contre les états pendant trois mois. Il avait battu

la ville pendant trois jours, et y avait fait deux brèches : ce qui a déterminé la garnison à parlementer.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 139.

1500. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 20 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Nouvelles de Rome, de Venise, de Turquie. Le 16 est arrivé à Augsbourg, par la poste, « ung de » noz seigneurs », venant d'Espagne avec des lettres du roi pour « noz seigneurs principaux » et une lettre de change de cent mille florins d'Allemagne qui doit être délivrée au duc de Terranova; cette somme sera répartie entre les seigneurs et tous autres qui ont travaillé à la pacification des Pays-Bas. Le duc vient muni de pleins pouvoirs pour conclure la paix, avec l'assistance de l'Empereur. Il doit être présentement arrivé à Gènes. Le seigneur dont Haller parle au commencement de sa lettre lui a dit ces propres paroles : « Depuis que le » diable a emporté don Juan d'Austria, le conseil d'Espaigne » et tous autres conseillent à Sa Majesté de faire la paix, estans » tous contraires à la continuation de la guerre. » Haller est très-joyeux de ces nouvelles : mais, dit-il, « il faut considérer que, si l'on ne veult pas laisser les tractations avecq » le ducq d'Alençon et renvoyer icelluy en France, et puis » aussy pour rencontrer aux insolences et grand désordre des » calvinistes, certes il fairoit à craindre que l'Empereur et tout » l'Empire se pourroit mesler, pour estre l'Allemaingne grandement intéressée de ceste mauldicte guerre. »

Arch. d'Ypres.

1501. — *Gand, 21 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés à Gand. Les points qu'ils ont été chargés de remontrer ont été proposés la veille aux membres. Ils espèrent avoir réponse demain.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 356. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 141.

1502. — *Gand*, 23 novembre 1578. Lettre du duc Jean-Casimir aux états généraux. Il répète qu'il se rendrait à Anvers, s'il croyait que cela pût contribuer à faire donner satisfaction à ses reîtres. Comme il désire se retirer des Pays-Bas, où il ne reste qu'à regret, il prie les états de l'avertir de ce qu'ils peuvent fournir pour le renvoi de ses reîtres, et en quel temps, et des assurances qu'ils sont disposés à donner pour le surplus.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 338.

1505. — *Anvers*, 25 novembre 1578. Réponse que font les députés des états généraux sur les points à eux représentés et exhibés par le sommaire de la légation du seigneur des Pruniaux, conseiller et chambellan aux affaires et conseil de monseigneur le duc d'Anjou. (Titre textuel.) Cette réponse est très-longue. En résumé, les états acceptent avec grand contentement l'offre du duc d'intervenir pour faire cesser les dissensions entre ceux de Gand et les compagnies wallonnes; ils le prient de faire condescendre les uns et les autres aux conditions que les états leur ont proposées, et retirer les troupes françaises; ils voudraient aussi qu'il promit de maintenir, tant ceux de l'une que de l'autre religion, en bonne paix et union. Ils le remercient de sa déclaration relative au traité à négocier avec le roi d'Espagne; ils sont d'avis d'entrer en ce traité aussitôt que faire se pourra. Pour prouver à Son Altesse leur désir de reconnaître ses bienfaits et lui donner entière satisfaction, ils proposeront à leurs principaux, au cas qu'elle fasse ce qui est dit ci-dessus, que, si, avant le 1^{er} mars 1579, le traité est conclu avec le roi d'Espagne, Son Altesse sera, par une solennelle publication, déclarée « autheur et cause première, après » Dieu, de ceste paix, et par conséquent de tout leur bien, » repos et félicité; » qu'ils lui feront dresser une statue de bronze à Anvers et à Bruxelles; qu'ils lui enverront, chaque année, à certain jour, une ambassade solennelle de deux ecclésiastiques, deux nobles et deux députés des villes; pour le

remercier et, en témoignage de gratitude, lui offrir « une » couronne d'or faite en branches d'oline, enrichie et accompagnée d'autres présens, à la valeur de cent mil livres Artois, et ce pour luy et son aîné hoir masle. » Si la paix n'est pas conclue avant le 1^{er} mars, par le refus du roi d'accepter les conditions proposées par eux, les états généraux « tiendront le roy d'Espagne descheu du gouvernement et » souveraineté des pays de par deçà, » et délibéreront « sur » l'acceptation de Son Altèze à la superintendance et souveraineté d'iceulx. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 111, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 145.

1504. — *Termonde, 24 novembre 1578*. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie copie de la lettre qu'il a écrite à ceux de Gand (1), après qu'il a été requis par eux de se transporter dans leur ville. Il s'appliquera, de tout son pouvoir, à faire entrer la Flandre dans l'union de la généralité.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 104. — Arch. de Bruges : *Wittenbouck C*, fol. 143 v^o.

1505. — *Mons, 24 novembre 1578*. Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Quoique le soin de ses affaires exigeât un plus long séjour de sa part à Mons, il s'est déterminé, ne voulant faillir à son devoir, à obtempérer à leur réquisition et à retourner à Anvers : toutefois il les supplie de lui donner, pour lui et sa suite, la même assurance qu'ils ont donnée au duc d'Arschot, son frère, pour « oster toute » occasion à ses malveueillans de le traverser. » Avec l'assistance du comte de Lalaing, il a tant fait que le duc d'Anjou a mandé M. de Montigny, « pour l'induire à toute voye rai-

(1) Cette lettre est dans les *Documents historiques inédits*, etc., I, 48.

» sonnable, s'estant retourné vers les troupes wallonnes, pour
 » leur communiquer le tout. »

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 115 v^o.

1506. — *Mons*, 25 novembre 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il a, depuis quelques jours, envoyé vers les Gantois le seigneur de Bonyvet (Henri Gouffier), son conseiller et chambellan ordinaire. Il a aussi fait en sorte que le seigneur de Montigny est venu le trouver. Celui-ci lui a présenté quelques articles qui lui paraissent « assez raisonnables », et il engage les états à y avoir égard, s'ils aiment leur conservation. De son côté, comme il n'a rien plus à cœur que la réconciliation des Gantois et des Wallons, il vient d'envoyer le seigneur de Fonpertuys, son conseiller et chambellan, pour faire retirer les compagnies françaises qui se sont jointes aux-dits Wallons.

Arch. d'Ypres. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 87, et 9238, p. 165. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 116.

1507. — *Anvers*, 25 novembre 1578. Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Après avoir entendu le seigneur des Pruniaux, ils n'ont « cessé de consulter sur les moyens par
 » lesquels ils pourroient le rendre content des bénéfices dont
 » ils se sentent vers lui grandement obligés. » Ils ont remis par écrit au seigneur des Pruniaux ce que, pour l'accomplissement de leur devoir, ils sont intentionnés de faire, « nous
 » assurons, disent-ils, que Vostre Altèze, se contentant de
 » ce que povons bonnement faire, aura de tout plainière satisfaction, et prendra pour ung assureté tesmoingnaige de nostre
 » bonne affection et volonté que, se présentant l'occasion de
 » colloquer Vostre Altèze au plus hault degré de son désir, ne
 » le voulons faire que par la voye qui seroit à jamais ferme et
 » stable. »

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 235. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 114 v^o.

1508. — *Anvers, 26 novembre 1578.* Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils ont reçu sa lettre (n° 1504), avec copie de celle qu'il a écrite à ceux de Gand. Ils sont très-marris de l'état des affaires de cette ville. Ils souhaitent, sur toutes choses, qu'il puisse bientôt s'y acheminer, avec une entière assurance et commodité, persuadés que, par sa présence, autorité et conseil, il apaisera le « malentendu » qui y règne. Ils lui envoient copie de la résolution qu'ils ont prise, depuis son départ, sur le fait du duc d'Alençon, de la réponse du seigneur des Pruniaux, des lettres dudit duc et du marquis d'Havré, et d'un billet contenant les demandes du prince Casimir, en le priant de leur donner son bon avis sur le tout, et de hâter, autant que possible, son retour auprès d'eux.

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 127.

1509. — *Termonde, 26 novembre 1578.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les invite à se procurer de l'argent le plus tôt possible, pour être employé à pourvoir d'hommes et de munitions les places de Hérenthals, Westerloo, Nivelles et Hal.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 107.

1510. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 27 novembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Les lettres de Gènes, de Rome et de Venise ne font pas encore mention de l'arrivée du duc de Terranova en Italie, quoiqu'on sache très-bien qu'il était à Barcelone, prêt à s'embarquer. On suppose que le roi aura suspendu son départ, à cause des changements survenus aux Pays-Bas. Nouvelles d'Italie, de Portugal, de Turquie.

Arch. d'Ypres.

1511. — *Anvers, 28 novembre 1578.* Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Ils le remercient « des bons devoirs qu'il a fait vers le duc d'Anjou, pour apaiser les

» choses de Flandres. » Désirant qu'il revienne à Anvers en toute sûreté, ils lui envoient les lettres, qu'il a réclamées, du magistrat d'Anvers, et ils ont requis le magistrat de Bruxelles de lui en faire parvenir de semblables.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 117.

1512. — *Mons*, 28 novembre 1578. Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. Comme il était sur son départ pour Anvers, les députés du pays de Hainaut sont venus le requérir très - instamment de vouloir se trouver à Arras le 1^{er} décembre, à l'assemblée des états d'Artois. L'espoir d'être utile à la généralité l'a déterminé à condescendre à leur désir.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 148.

1513. — *Mons*, 28 novembre 1578. Lettre des chef et députés des états de Hainaut aux états généraux. Ils leur font savoir qu'ils ont très - instamment prié le marquis d'Havré d'assister, comme l'un des principaux seigneurs des états d'Artois, à l'assemblée de ces états indiquée au 1^{er} décembre. Ils espèrent que son voyage et son intervention serviront à restaurer et confirmer l'union générale en laquelle, quant à eux, ils sont résolus de persévérer, « si tant est qu'on se veuille accommoder à la raison. »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 343.

1514. — *Audenarde*, 29 novembre 1578 (1). Lettre écrite aux états généraux par les bourgmestre et échevins de la ville d'Audenarde. Ils leur rendent compte de l'événement arrivé dans la journée. Le capitaine Rockelfing, d'accord avec son lieutenant et d'autres, a voulu massacrer le grand bailli, le seigneur de Mansart (2), dans le château même, sous prétexte

(1) Dans le recueil de la Chambre des représentants, cette lettre est erronément datée du 20 novembre.

(2) Guillaume de Maulde.

d'avoir à lui parler. Le capitaine et le lieutenant avaient déjà saisi et renversé par terre le seigneur de Mansart, à l'entrée du château, lorsque le cri : *Armes ! Orange !* proféré par un jeune homme, son serviteur, les effraya au point de leur faire abandonner leur entreprise. Alors les bourgeois ont pris les armes, et se sont rendus maîtres des soldats, qu'ils ont renvoyés de la ville, en retenant prisonniers le capitaine, son lieutenant et ses sergents.

Documents historiques inédits, etc., I, 54. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 354. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 149.

1515. — *Audenarde, 29 novembre 1578.* Lettre de Guillaume de Maulde, seigneur de Mansart, aux états généraux. Il leur donne à peu près les mêmes détails que le magistrat sur la tentative du capitaine Rockelfing ; mais il dit, de plus, qu'il avait été prévenu des desseins de cet officier, qui commandait une compagnie de cent cinquante hommes de par messieurs de Gand ; qu'il avait renforcé de bourgeois la garde du château ; que ce fut au moment où il revenait de la ville, que le capitaine et son lieutenant l'attaquèrent, et que ce fut lui qui cria : *Armes ! Orange !*

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 347. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 150.

1516. — *Mons, 1^{er} décembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Ayant entendu, par le seigneur des Pruneaux, la bonne volonté qu'ils ont de le contenter, et vu leur réponse écrite à ce qu'il leur a proposé de sa part, il leur envoie ses apostilles sur les articles que des Pruneaux lui a apportés. Comme les états de Hainaut ont prié le marquis d'Havré de se transporter vers les états d'Artois, pour déjouer les pratiques et menées de l'ennemi dans cette province, il a trouvé très-bon et nécessaire « que ledit marquis se soit résolu de faire ce voyage. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 118 v^o.

1517. — *Mons, 1^{er} décembre 1578.* Apostilles de monseigneur le duc d'Anjou sur la réponse (n° 1505) que les états généraux ont faite à ce qui leur a été proposé par le seigneur des Pruneaux, de la part dudit seigneur duc. Il accepte d'être juge des dissensions entre les Wallons et les Gantois. Il est prêt à employer toute son autorité pour moyenner une bonne pacification des Pays-Bas; mais il se confie que les états n'entreprendront en aucune conférence ni traité quelconque sans sa participation et consentement. Il s'emploiera à faire retirer de Flandre les troupes françaises, et maintiendra chacun en sa religion, selon l'ordre qui sera avisé par la délibération des provinces. Il juge nécessaire que l'assemblée générale des états se fasse dans le plus bref délai possible.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 119, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 153.

1518. — *Malines, 1^{er} décembre 1578.* Lettre des écoutète, communemaitres, échevins et conseil de Malines aux états généraux sur l'exécution que ceux de la religion réformée ont donnée à l'accord du 6 octobre précédent, en ôtant, ledit jour, les images de l'église ou chapelle de Pitzembourg, et en s'y installant.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 349. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 151.

1519. — *Anvers, 1^{er} décembre 1578.* Proposition du comte de Schwartzenberg aux états généraux. Après leur avoir rappelé toutes les peines que l'Empereur, son maître, et lui-même se sont données pour la pacification des Pays-Bas, jusqu'à ce que le roi catholique ait déclaré qu'il remettait cette pacification entre les mains de Sa Majesté Impériale, il leur demande trois choses : 1° S'il leur plaît d'accepter l'Empereur pour « intercesseur et moyennneur de ladite pacification; » 2° si, en attendant la venue des princes électeurs et autres que l'Empereur en chargera, ils ont pour agréable le choix que Sa Majesté

Impériale a fait de sa personne en cet endroit; 3° s'il ne leur semble pas bon de commencer le traité par une suspension d'armes réciproque.

Arch. d'Ypres.—Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 152.

1520. — *Anvers, 2 décembre 1578*. Résolution de l'archiduc, du conseil d'État et des états généraux sur les trois points proposés la veille par le comte de Schwartzenberg. Ad 1^{um}, ils remercient très-humblement Sa Majesté Impériale de ce qu'elle s'offre si libéralement à être intercesseur et moyenneur de la paix, et la prient d'y procéder le plus tôt possible. Ad 2^{um}, connaissant la sincère affection du comte à l'avancement du bien public et du repos du pays, ils ne sauraient qu'avoir pour agréable le choix fait de sa personne. Ad 3^{um}, ils trouvent très-convenable que l'on donne commencement à la paix par une surséance d'armes d'un mois ou six semaines, et qu'on choisisse incontinent le lieu où s'assembleront les négociateurs, en continuant la négociation commencée à Louvain. — Cette résolution avait été proposée par l'archiduc Mathias et le conseil d'État, et le prince d'Orange l'avait trouvée bonne. Elle ne réunit pas toutefois tous les suffrages : les députés du Hainaut et du Tournaisi déclarèrent, — en ce qui touchait le fait de la religion que, dans les négociations avec don Juan, il avait été proposé de remettre à l'assemblée des états généraux, — « qu'ilz n'entendoient que l'assemblée des » dictz estatz généraulx se dût faire, sinon en conformité de » la pacification de Gand. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 150.
— Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 153.

1521. — *Mons, 2 décembre 1578*. Lettre de l'abbé de Maroilles aux états généraux. Il s'est étonné que le seigneur des Pruneaux, à son retour, ne lui ait pas apporté de lettre des états. Il fait le plus grand éloge des sentiments et de la conduite du

duc d'Anjou, dont le « bon naturel » et la « prompte volonté » se sont surtout manifestés dans la négociation avec M. de Montigny. C'est à sa requête et à celle des états de Hainaut que le marquis d'Havré s'est transporté vers les états d'Artois, « pour » empêcher que, sur l'ombre du maintienement de la religion catholique romaine, suyvant les termes de la pacification de Gand, icelle province ou aultres ne se retirent du corps des estatz généraulx ny des aultres provinces demandans dans la *religionfreid.* »

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 117, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 156.

1522.— *Anvers*, 2 décembre 1578. Lettre des états généraux aux bourgmestre et échevins d'Audenarde. Ils ont appris, par leur lettre du 29 novembre (n° 1514), ce qui s'est passé en leur ville. Ils les engagent à se dépouiller de la « terreur et crainte » qu'ils paraissent avoir des suites de leur entreprise, « considéré que ledict exploit ne consiste en lésion ou offense » prétendue sur aultrui, ains seulement pour la conservation de la juridiction de leur gouverneur et bailli, la protection d'ung chascun en particulier, et le maintienement de la défense de leur ville. » Ils leur promettent de les secourir au besoin, et les requièrent de continuer la bonne garde de leur ville.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 157.

1523. — *Anvers*, 2 décembre 1578. Lettre des états généraux au seigneur de Mansart, gouverneur et grand bailli d'Audenarde. Ils se félicitent de ce que Dieu l'a préservé de l'attentat dirigé contre sa personne, et le requièrent de persévérer dans sa vigilance, de manière que la ville d'Audenarde soit conservée en la dévotion de l'archiduc, du prince d'Orange, des états généraux et des quatre membres de Flandre.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce

157²⁰.

1524. — *Houplines*, 2 décembre 1578. Réponse des barons de Montigny et de Hèze aux remontrances du seigneur de Bours. Ils demandent : 1° que, dans les villes de Flandre où s'est introduite la religion prétendue réformée, le libre exercice de la religion catholique soit rétabli; que les églises soient réparties entre les deux religions, au contentement des catholiques, lesquels pourront choisir; que les abbayes et les églises cathédrales et collégiales demeurent aux catholiques exclusivement; que, là où il n'y aura qu'une église, elle appartienne aux catholiques; 2° que les gens d'église jouissent de leurs biens; 3° que les nobles soient restitués dans les leurs; 4° que les deux religions soient tenues de se comporter ensemble en toute modestie, raison et fidélité; 5° que, dans les lieux où la religion réformée s'est introduite, le magistrat soit composé, en nombre égal, des deux religions; 6° que les prisonniers, nommément les évêques d'Ypres et de Bruges, le baron de Rassenghien, le seigneur de Mouscron et son fils, les seigneurs de Zweveghem et d'Eecke, les grands baillis d'Ypres et de Courtray et le seigneur de Champagne soient remis aux mains du duc d'Anjou, de l'archevêque de Cologne, de l'évêque de Liège ou du duc de Clèves, et qu'on fasse leur procès incontinent, sans attendre l'expulsion des ennemis; 7° que les Gantois retirent les gens de guerre qu'ils ont dans diverses villes de Flandre, etc. Ils promettent, de leur côté, moyennant l'accomplissement de ces points, de sortir de tout le pays de Flandre.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 350. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 159.

1525. — *Mons*, 5 décembre 1578. Lettre du comte de Laing aux états généraux. Le terme de demi-an, accordé pour la levée des moyens généraux dans la province, étant expiré, il les prie de lui envoyer des instructions pour faire la demande de continuation desdits moyens généraux. Le receveur de Landrecies a fait renouveler aux bourgeois le serment de garder la ville pour Dieu et le roi, sans parler des états : on

lui a fait à cet égard des observations dont il n'a voulu tenir aucun compte.

Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, etc.,
p. 67.

1526. — *Anvers, 3 décembre 1578*. Proposition de l'archiduc Mathias et des états généraux aux états du Tournaisis. Elle a pour objet d'obtenir d'eux : 1° le payement d'une somme de quinze mille florins dans les quinze jours; 2° leur consentement à la continuation des moyens généraux pendant une année entière; 3° la perception, sur chaque personne voyageant à pied et logeant en hôtellerie, tant dans les villes qu'au plat pays, d'un demi-patard par nuit, et d'un patard, si elle est à cheval; 4° leur consentement à ce que tous lesdits moyens puissent être mis dans les mains des marchands avec lesquels on négociera. Enfin on insiste pour qu'ils donnent à leurs députés aux états généraux le pouvoir de décider, sans renvoi, avec ceux des autres provinces, sur les affaires d'importance qui se présentent. On fait dans cette pièce le plus triste tableau de l'armée des états : « Le camp, y est-il dit, est en toute extrémité et » au point de se deffaire, rompre et séparer avecq toute » confusion et désordre, à l'enthière ruyne et désolâtion du » pays, abandonnant le tout en proye et au plaisir de l'en- » nemy. »

Reg. des états du Tournaisis, de 1572 à 1589, fol. 266.

1527. — *Anvers, 3 décembre 1578*. Proposition adressée par l'archiduc et les états généraux aux états d'Artois. Elle est conçue dans le même sens que la précédente : seulement c'est quatre-vingt mille florins que les états d'Artois sont requis de fournir dans les quinze jours.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 378 v°.

1528. — *Hérenthals, 3 décembre 1578*. Lettre d'Alonso Lopez, Balthasar Van Batenburg et Andries Van Eldery aux états